

*Article 22 du Règlement*

Le gouvernement seulement ne peut provoquer une relance économique. Seul, il ne peut nourrir les affamés. Mais en travaillant ensemble, les Canadiens et le gouvernement peuvent améliorer la situation dans le monde entier.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉCONOMIE**

## LES PERSPECTIVES D'AVENIR

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, alors que sous le régime des libéraux les investisseurs n'étaient non seulement plus intéressés, mais encore fermaient plusieurs de leurs raffineries dans l'est de Montréal, aujourd'hui, nous avons trois entreprises d'envergure nationale qui sont intéressées à s'impliquer financièrement dans l'est de Montréal. Il s'agit de Shell Canada, de Gaz Métropolitain et d'Ultramar.

C'est notre politique d'ouverture et d'accueil qui provoque et motive la confiance des investisseurs et qui encourage les administrateurs de ces entreprises à investir dans l'est de Montréal.

Les libéraux essaient depuis plusieurs jours de polariser ces projets d'investissements en tentant insidieusement de diviser les Québécois entre eux.

Monsieur le Président, notre gouvernement a réalisé un nouveau consensus national. De la même façon, monsieur le Président, nous allons protéger, maintenir et raffermir la solidarité des Québécois, quel que soit l'endroit où ils demeurent.

Notre gouvernement, conscient de ses responsabilités auprès de chaque partie du Canada et du Québec, conscient de la crédibilité qu'il se donne chaque jour auprès des investisseurs privés, conscient de son ouverture accueillante au niveau des investissements, d'où qu'ils viennent, annoncera bientôt une stratégie favorable à nos investisseurs, à nos consommateurs et à nos travailleurs de Montréal et de Québec.

\* \* \*

**LA FAMILLE**

## LA DIFFICULTÉ RELATIVE AU VERSEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur le cas de Madame Gwen Wills d'Ottawa qui est incapable de toucher une pension alimentaire depuis trois ans.

Madame Wills a obtenu un jugement de la Cour suprême de l'Ontario, obligeant son mari à subvenir à une partie des besoins de leurs deux enfants.

Mais son ex-mari a quitté l'Ontario pour s'installer en Nouvelle-Écosse, d'où il fait constamment appel de la décision rendue. Les appels servent à retarder les paiements. En effet, tant que la cause est devant la Cour, l'ex-mari de madame Wills a le droit d'éviter tout paiement.

Cette affaire démontre bien l'importance d'avoir un système pancanadien de perception des pensions alimentaires. Malheureusement, le projet de loi C-48 ne met pas en place un tel système qui aiderait des milliers de femmes coincées, comme M<sup>me</sup> Wills, par les procédures judiciaires.

Durant tout ce temps, il faut bien se rendre compte que les femmes et les enfants sont lésés dans leurs droits. Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté et la pauvreté se conjugue au féminin au Canada.

Le projet de loi C-48 n'aidera pas à retrouver les conjoints défaillants, et ne sera donc d'aucune utilité aux huit femmes sur dix qui attendent en vain le paiement de la pension alimentaire.

Monsieur le Président, M<sup>me</sup> Wills se trouve devant l'incapacité juridique de se défendre, et je trouve tout simplement aberrante la situation dans laquelle elle se trouve.

Je demande donc au gouvernement d'amender le projet de loi C-48 afin que les femmes du Canada puissent percevoir leurs pensions alimentaires.

\* \* \*

[Traduction]

**L'AGRICULTURE**

## LE RETARD À SIGNER L'ACCORD RELATIF À LA RÉCOLTE DE TABAC

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Monsieur le Président, la Chambre a suivi avec intérêt cette tentative du gouvernement d'établir un office canadien de commercialisation du tabac. Ce fut l'une des premières mesures agricoles à être adoptées par la Chambre. Des législateurs, ici, ont suivi attentivement son développement. Un an après l'adoption du projet de loi, aucun office n'a encore été créé.

Les agriculteurs ont manifesté à l'extérieur de la Chambre. Le ministre a convoqué les deux parties, les a enfermées conformément à l'ancien système avec les représentants d'un office provincial et a annoncé à la satisfaction de la Chambre qu'on était arrivé à un accord. Nous apprenons maintenant que l'accord aurait été rompu lorsque les deux parties se sont réunies pour le signer. Les manufacturiers ont refusé de signer et ont décidé de prendre congé pour le temps des Fêtes.

● (1110)

Le gouvernement n'a plus que quelques options. Il peut accepter la proposition du Conseil de commercialisation des produits canadiens et l'incorporer à la loi de façon à permettre aux divers groupes provinciaux de producteurs de s'en inspirer pour négocier. Le gouvernement a préféré, semble-t-il, passer par les tribunaux, ce qui a retardé les choses. Un autre point dont le gouvernement devrait être très conscient, c'est que d'ici à ce que l'accord soit finalement conclu, on devrait imposer des contrôles provisoires sur l'importation du tabac et des produits connexes. Il est injuste pour les manufacturiers . . .